

Titre:

Acte de concession par Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au chevalier Roque, enseigne de la compagnie de Chambly au régiment de Carignan, de la quantité de quatre lieues de terre de front sur une lieue de profondeur à prendre sur la rivière Saint-Louis, à savoir deux lieues au nord de ladite rivière, soit une lieue au-dessus du fort Saint-Louis, et deux lieues au sud vis-à-vis lesdites deux lieues du nord, à titre de fief, seigneurie et justice - 29 octobre 1672

Le document se trouve sur la page suivante

